

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 12 MAI 1962.-

DECRET N° 62- 214 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérieur du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture pendant l'absence de Mr. Michel AHOUANMENOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

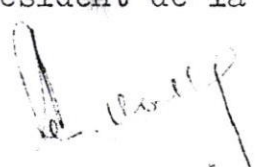
AMPLIATIONS:

P. R.	15
G.	4
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

Pour le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

absent,

Le Vice-Président de la République;


S.M. APITHY